



Droit de vente Figurine cycliste ?

Par **SENNOC34**, le **19/08/2015** à **18:33**

Bonjour.rnrnJe me présente Mr SENNOC rnrnJe voudrais créé mon auto-entreprise de figurines cyclistes, rnles figurines son acheter vierge rnet je les customise moi-même.rnAi-je le droit de vendre les figurines une fois terminées avec les noms des partenaires des équipes professionnelles ? rnPersonne n'a plus me renseigner jusqu'à présent.rnPar avance merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **19/08/2015** à **18:57**

Bonsoir,rnLa réponse est pourtant simple: vous n'avez pas le droit.rnVous devez demander une licence à toutes les équipes que vous voulez représenter, il s'agit ni plus ni moins que de produit dérivés à partir d' images de marques qui appartiennent à leurs dépositaires

Par **SENNOC34**, le **19/08/2015** à **22:17**

Merci moisse pour votre réponsernJe me doute qu il en va de même pour les vieilles équipes de plus de 20 ans.